

(GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 48.*

– Au vote, la prise en considération de cette motion pour ce qui concerne la baisse du taux d'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance est refusée par 55 voix contre 41. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 41.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 55.*

Se sont abstenus:

Butty (GL, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Thürler (GR, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 4.*

– Au vote, la prise en considération de cette motion pour ce qui concerne l'échéancier des mesures proposées est refusée par 64 voix contre 35. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 35.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 64.*

Se sont abstenus:

Gobet (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1101.10 Eric Collomb/Gabrielle Bourguet (un enfant, une fiscalité)¹

Prise en considération

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Avec le dépôt de notre motion, nous avons un objectif très clair: ne pas créer fiscalement deux catégories d'enfants et ceci en regard du contexte familial dans lequel ils sont élevés. Bien que nous reconnaissons aux parents le choix d'utiliser ou non des structures d'accueil, les deux variantes méritent une reconnaissance sociale égale et effective. Il est bon de rappeler que le peuple suisse a adopté en

¹ Déposée et développée le 7 juin 2010, *BGC* juin p. 1054; réponse du Conseil d'Etat le 6 décembre 2010, *BGC* février p. 267.

votation populaire le principe «d'un enfant égal une allocation». Par cette motion, nous ne réclamons rien d'autre que de suivre ce principe: «un enfant égal une fiscalité» et ceci par équité pour toutes les familles. Il est bon de mentionner également que la tendance semble plutôt aller vers une augmentation des déductions pour frais de garde renforçant de facto une iniquité fiscale entre les familles qui assument elles-mêmes la garde et l'éducation de leurs enfants et celles qui font appel à des institutions contre rémunération. Nous ne contestons pas la nécessité de ces dernières qui sont le plus souvent largement subventionnées par les pouvoirs publics. Il nous paraît donc cohérent de donner une reconnaissance sociale effective aux familles dont l'un des parents reste au foyer. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat compare les contribuables qui ne peuvent pas déduire des frais de déplacement car habitant à côté de leur lieu de travail avec les familles dont l'un des parents choisi de rester au foyer pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants. Cette comparaison ne tient pas debout car le contribuable qui habite à côté de son lieu de travail n'a pas de frais de déplacement effectifs tandis que le conjoint qui choisit de rester au foyer pour la garde des enfants subit réellement un manque à gagner qui pèse sur sa situation financière. Pour ce qui est des nombreuses interrogations que pose le Conseil d'Etat, je suis certain qu'un peu de bon sens et de volonté suffiront pour régler les différentes situations qui découleront de la mise en œuvre de cette motion.

En tenant compte du faible taux de naissance que connaît la Suisse, nous serions bien inspirés de stimuler la natalité plutôt que de compter sur l'immigration pour que notre pays affiche une démographie positive. Pour y parvenir, nous nous devons de soutenir toutes les familles et en refusant cette motion, le Conseil d'Etat fait exactement le contraire. Mesdames et Messieurs les Députés je vous remercie d'avance d'accepter cette motion, ainsi nous appliquerons dans notre canton le principe «un enfant égal une fiscalité».

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Je vois que l'habitude d'annoncer ses intérêts personnels s'est évaporée au fur et à mesure que les débats ont avancé. Je vais reprendre le bâton de pèlerin, j'ai quatre enfants et mes déductions fiscales n'ont représenté chaque fois qu'une fraction des frais effectifs engagés à leur profit. Si j'ai adhéré au parti démocrate-chrétien ce n'est pas parce que comme Saint-Paul sur le chemin de Damas, je suis tombé de mon cheval en voyant la bannière PDC, mais c'est bien parce que je suis né dans une famille aimante et chaleureuse qui m'a inculqué des valeurs que je trouve essentielles. Les députés Bourguet et Collomb ont déposé une motion qui ne fait pas partie des branches de l'arbre de mes convictions mais bien plutôt du tronc. Messieurs les Députés, imaginez une seconde remplacer vos épouses par des corps de métier. Il vous faudra une femme de ménage, une cuisinière, une experte en économie domestique, un chauffeur de taxi pour les enfants, un pédopsychiatre, un correcteur pour les devoirs et bien sûr une baby-sitter pour garder des enfants lorsque les enseignants sont en cours de formation comme souvent hors période de vacances scolaires. Il vous faudra également une infirmière pour les cas de maladie et, Messieurs, vous avez bien

imaginé aussi également «last but not the least», une escort-girl. J'ai bien lu la réponse du Conseil d'Etat. Il conviendrait, selon le Conseil d'Etat, de donner une définition du taux de présence au foyer. Mesdames, Messieurs les élus du peuple, si peu après la naissance du premier de mes enfants j'avais osé demander à mon épouse fatiguée par des nuits sans sommeil au chevet de son bébé: «Chérie donne-moi une définition de ton taux de présence au foyer?». Je n'aurais alors mérité qu'une pierre tombale, avec comme épitaphe: ici git un jeune futur député, mort vingt ans avant son entrée au Grand Conseil, mort d'une parole déplacée. Je vous demande donc d'accepter comme les membres de mon parti cette motion qui ne favorise surtout pas les parents qui décident d'assumer les tâches éducatives mais qui évitent qu'ils en soient pénalisés.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Cette motion des députés Bourguet et Collomb est un très bel exemple de plagiat de bonnes idées. En effet notre initiative UDC populaire fédérale, initiative pour les familles, «déductions fiscales pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants», dont nous récoltons les signatures depuis une année, va dans le même sens que cette motion «un enfant, une fiscalité». Donc, une majorité de notre groupe va accepter cette motion et une autre minorité la refusera pour cause d'applicabilité beaucoup trop complexe.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). La motion «un enfant, une fiscalité» nous présente une image bien tranchée de la vie des familles fribourgeoises. D'un côté il y a la famille traditionnelle: papa travaille, maman s'occupe de la maison. Elle emmène les enfants à l'école, prépare les repas et le soir venu s'occupe des devoirs. De l'autre, il y a la famille dont les deux parents travaillent. Les enfants sont déposés à la crèche ou en classe dès 7h du matin, ils connaissent la journée à horaire continu et papa les récupère chaque soir sur le coup de 18h. On sent que les motionnaires ont une préférence pour les familles traditionnelles. Ils parlent du choix que ces familles ont fait qu'un des parents, le plus souvent la mère, se consacre à l'éducation des enfants et de la nécessité de reconnaître ce travail éducatif. Ils ne se préoccupent pas de savoir si les familles dont les deux parents travaillent le font aussi par choix. Ils laissent sous-entendre que leurs enfants ne reçoivent pas une aussi bonne éducation. Comme dans les films de science-fiction, la vérité est ailleurs. Ces deux modèles de famille tiennent de la caricature. Aujourd'hui chaque foyer a trouvé son propre mode de fonctionnement en négociant les horaires et en s'adaptant aux différents modes de garde à disposition. Papa ou maman à la maison, au travail ou en formation. Accueil extra-familial ou extrascolaire, grands-parents ou familles élargies, voisins et j'en passe. Il faut souvent sonner à plusieurs portes pour trouver la meilleure solution possible. J'ajouterai que si la motion souhaite établir une égalité matérielle entre les familles, elle doit aussi prendre en compte le fait que les familles dont les deux parents perçoivent un salaire ont souvent un revenu inférieur à celles dont un seul des parents est salarié. Pour éviter toute discrimination entre les

familles, la motion souhaite que la déduction sociale par enfant soit encore mieux adaptée à la situation familiale quitte à devoir prendre en compte un taux de présence au foyer de la part des parents. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève fort justement l'impossibilité d'évaluer cette notion de présence au foyer au vue des multiples cas de figure qui régissent les modes de travail des parents. Il relève aussi que pour d'autres déductions fiscales, par exemple, celles qui concernent les frais de garde, ces déductions ne peuvent être liées qu'à des dépenses effectivement supportées par les contribuables et qu'elles sont plafonnées. Enfin le Conseil d'Etat rappelle aussi que, dès le premier janvier 2011, le suivi d'une formation par les parents sera assimilé à l'exercice d'une activité lucrative ce qui va dans le sens d'une amélioration de la prise en compte de la situation des familles. Il n'en demeure pas moins et c'est une grande préoccupation des socialistes que les enfants ne doivent pas représenter une source d'appauvrissement pour leurs parents. La famille n'est pas seulement une affaire privée, elle contribue directement à l'économie et à la reproduction sociale. A ce titre, elle intéresse l'Etat qui doit veiller à améliorer et ajuster constamment les aides à la famille et surtout veiller à proposer des mesures ciblées. C'était le but de l'initiative socialiste «rabais d'impôts pour les familles» traitée en 2005 par le Conseil d'Etat. Elle proposait que les déductions pour les enfants soient soustraites directement de la facture d'impôts et pour éviter l'effet pervers des déductions habituelles sur le revenu qui favorisent les familles à hauts revenus. A l'époque le Conseil d'Etat avait plutôt proposé d'introduire des déductions par enfant dégressives plus élevées pour les revenus de moins de 75 000 francs. Cette mesure aujourd'hui en vigueur constituait un pas dans la bonne direction. L'article 60 de la Constitution qui traite des mesures pour les familles prévoit à son alinéa 2 des prestations complémentaires pour, je cite, «les familles dont les moyens financiers sont insuffisants». La loi d'application sera mise en consultation prochainement. Nous espérons qu'elle sera bien accueillie et soutenue par toutes les personnes et les partis qui se soucient du bien être des familles. En attendant le groupe socialiste propose de rejeter la motion Eric Collomb et Gabrielle Bourguet. Je vous remercie de votre attention.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat sich mit der vorliegenden Motion eingehend auseinandergesetzt. Der Gedanke, die Ungereimtheiten auszumerzen, ist christlich und gut. Nur schafft die vorgeschlagene Lösung neue Ungleichheiten, ist äusserst kompliziert und kaum durchführbar. Um zu überprüfen, ob die Eltern jeweils zu 70%, 89% oder mehr Prozent zuhause sind, würden neue Probleme hervorgerufen. Der Staat müsste sogar Schnüffler einstellen, um diese Elternpräsenz zuhause zu kontrollieren. Eine solche Kontrolle wäre unmenschlich und aufwändig und dies wollen wir nicht. Wir lieben alle Kinder und alle Kinder sind uns gleich viel wert. Ob nun die Eltern, Verwandte, Bekannte oder Kinderkrippen sie betreuen oder für sie sorgen, spielt für uns keine Rolle.

Damit alle gleich behandelt werden, müssen wir für alle generell die Sozialabzüge für Kinder erhöhen. Dies ist in der vorher diskutierten Steuersenkungsdebatte, welche die Freisinnig-demokratische Fraktion auch unterstützt hatte, vorgesehen gewesen. Die Linken waren gegen diese Motion. Ich nehme zur Kenntnis, dass sie gegen Steuersenkungen, inklusiv der Unterstützung der Familien mit Kindern sind. Spätestens heute wissen wir, dass die bürgerlichen Parteien auch die Familien und die kleinen Leute vertreten.

Gestatten Sie den Hinweis, dass Freiburg als einziger Kanton in der Schweiz beschlossen hat, allen nicht erwerbstätigen Müttern unabhängig von ihren finanziellen Verhältnissen eine Mutterschaftsleistung zu gewähren.

Aus diesen Überlegungen stimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion praktisch einstimmig gegen die vorliegende Motion.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Je suis une de ces mères indigne qui non seulement a toujours travaillé, mais qui en plus d'une fonction de cadre, a suivi un cursus universitaire et obtenu une licence, tout cela avec des enfants qui étaient petits et je vous rassure ils vont bien, et en plus j'ai allaité pendant des années tout en faisant ça. Comme quoi c'est possible et on a toujours eu à manger. Passons à des choses plus sérieuses. Notre groupe trouve le sujet de cette motion délicat, voire contradictoire, parce que la motion a pour conséquences de déduire un montant sur un gain non perçu, de favoriser l'inégalité entre les familles, en particulier à l'égard de celles dont les parents n'ont d'autre choix que de travailler tous les deux en raison de bas salaire, et de faire croire que le taux de travail est quelque chose de fixe et de facilement définissable. Pour une famille, l'activité professionnelle ou non des deux parents dépend de plusieurs facteurs. Les couples avec enfants font des choix en fonction de leurs contraintes, de leurs lieux de domicile, des places de travail disponibles dans la région ou non. Dès lors cette motion sous-entend une vision réductrice et limitée à une famille classique, parents-enfants, alors que ce n'est souvent pas le cas. En effet, comment considérer cette motion dans les déclarations d'impôts des ménages recomposés avec des déclarations fiscales séparées? Actuellement une inégalité entre les couples mariés et les couples non-mariés subsiste, ceci malgré certaines améliorations fiscales introduites ces dernières années et nous nous devons d'aider toutes les familles parce que les enfants sont l'avenir de notre société. L'office fédéral des statistiques a publié une recherche en 2009 sur le coût des enfants en Suisse. Ce rapport conclut que les allocations pour enfants constituent un moyen beaucoup plus important de soulager les familles que les déductions fiscales. C'est la raison pour laquelle, nous nous étions engagés pour une allocation familiale de 15 francs par jour et par enfant, soit 450 francs par mois et ceci aussi pour les indépendants. Cette initiative a été combattue par le même parti qui propose aujourd'hui cette motion, certainement parce que l'initiative était trop favorable aux familles et aux petits revenus. Accepter cette motion peut inciter les mères à rester à la maison, ce qui est également délicat parce que ça dévalorise leur formation professionnelle,

ça précarise la famille tout entière lors des périodes de chômage, comme celle à laquelle nous sommes confrontés actuellement, parce que ça pénalise la prévoyance professionnelle des femmes et hypothèque leur revenu lors de la retraite. Vous l'avez compris, notre groupe a bien discuté de cette motion et reste partagé entre les conséquences de la motion présentée ci-dessus et le souci d'aider les familles dont les mères ne peuvent ou ne peuvent pas travailler.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Une très brève intervention à titre personnel. Je fais le constat que lors de cette session, c'est la deuxième reprise d'un instrument parlementaire que le député Collomb nous propose soit disant dans l'intérêt de tous et toutes. Or, concernant la fiscalité des véhicules que nous avons traitée hier, c'est très clairement uniquement les transporteurs routiers qui étaient mis en avant. Aujourd'hui, il oublie les familles monoparentales, ce qui n'est pas acceptable. Pour ce simple motif, pour le simple fait que ce type d'argument se révèle fallacieux, je me déterminerai contre la motion.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Je dirai à mon collègue Ganioz qu'il n'a, je pense, pas très bien lu la motion de hier puisqu'on ne parlait que des véhicules automobiles et pas de poids lourds. Dans mon entreprise on roule avec des centaines de véhicules, mais que des poids lourds et la motion de hier ne concernait absolument pas mon entreprise, je tiens à le préciser pour information.

Lässer Claude, Directeur des finances. Compte tenu de l'heure, je serai court. Le député Collomb a évoqué la natalité, j'avais cru comprendre que les derniers chiffres statistiques démontraient qu'en Suisse la natalité, et particulièrement dans le canton de Fribourg, était plutôt à la hausse qu'à la baisse. D'autre part, l'esprit de «un enfant, une fiscalité» a quand même été appliqué dans notre canton avec la nouvelle allocation cantonale de maternité par exemple et je crois que c'est plutôt dans ce sens-là qu'il faut aller. M. le Député Butty critique le Conseil d'Etat avec des considérations sur le taux de présence au foyer, excusez-moi, ce n'est pas nous qui avons inventé cette notion. Ce sont les motionnaires puisqu'ils distinguent toute une série de gradation dans ce taux de présence et bonjour les dégâts, bonjour Big Brother, s'il faut commencer à définir et à déterminer ce taux de présence. D'autres intervenants l'ont dit, ce taux peut varier chaque mois. D'autre part, d'une façon générale, j'aimerais rappeler que l'acceptation de cette motion, qui en principe a pour objectif d'éliminer une inégalité, en fait, en crée beaucoup plus parce qu'il y a toute une série de contribuables qui seraient totalement exclus de cette possibilité. Avec ces considérations et celles qui sont mentionnées dans notre réponse, je vous invite à refuser cette motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 50 voix contre 29. Il y a 9 abstentions.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE,

PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). Total: 29.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 50.

Se sont abstenus:

Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP). Total: 9.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e assesseur-e auprès du Tribunal pénal des mineurs

1^{er} tour

Bulletins distribués: 100; rentrés: 98; blancs: 3; nul: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Ont obtenu des voix M^{mes} et MM. Gisèle Cotting Morf: 33; Fabienne Bapst: 27; François Miche: 9; Bernard Bosson: 8; Annie Matthey: 5; Pierre Deschenaux: 4; Joëlle Baubois: 3; Claude Rey: 2; Sylvie Gachet: 1; Valérie Porchet: 1; Christine Sciboz: 1; Mary-Claude Wenker: 1.

2^e tour

Bulletins distribués: 96; rentrés: 94; blancs: 3; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.